

Yaoundé, le
Yaounde, on the

02 JUIN 2025

DECISION 026/SNI/DG/DAG/DAG.A/ALM/25

PORANT ATTRIBUTION DES MARCHES RELATIFS A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°014/AONR/SNI/CIPM/2025 DU 13 MAI 2025 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES D'ASSURANCE MALADIE GROUPE, FRAIS FUNERAIRES, ASSISTANCE ET EVACUATION SANITAIRE ET GLOBALE DOMMAGES DE LA SOCIETE NATIONALE D'INVESTISSEMENT (SNI)

FINANCEMENT: BUDGET SNI - EXERCICES 2025-2026

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SNI,

Vu le Décret n° 2024/291 du 10 juillet 2024 réorganisant la Société Nationale d'Investissement (SNI) ;

Vu le Décret n° 2024/292 du 10 juillet 2024 approuvant les statuts de la Société Nationale d'Investissement SNI ;

Vu le Décret n° 2003/251 du 17 septembre 2003 portant nomination du Directeur Général de la Société Nationale d'Investissement du Cameroun (SNI) ;

Vu le Décret 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu le Guide des Procédures de Marchés de la SNI adopté par Résolution N°772/CA/SNI/18 de la session du Conseil d'Administration du 12 octobre 2018;

Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint N°014/AONR/PU/SNI/CIPM/25 du 13 mai 2025 pour la souscription des polices d'Assurance Maladie Groupe Frais Funéraires, Assistance et Evacuation Sanitaire et globale dommages de la SNI au titre des exercices 2025-2026 ;

Vu la Note d'Attribution N°2805/2025/CIPM-SNI/Pdt/Sec du 28 mai 2025.

DECIDE

Article 1^{er} : L'entreprise suivante est déclarée adjudicataire des marchés relatifs à l'Appel d'Offres National Restreint N°014/AONR/SNI/CIPM/25 du 13 mai 2025 pour la souscription des polices d'Assurance Maladie Groupe, Frais Funéraires, Assistance et Evacuation Sanitaire et globale dommages de la SNI au titre des exercices 2025 et 2026 Il s'agit de :

Lots	Adjudicataires	Montant TTC en FCFA	Durée d'exécution
Lot 1 : Assurance Maladie groupe	CHANAS ASSURANCES B.P 109 - Douala	72 017 222	12 mois
Lot 2 : Globale Dommages	CHANAS ASSURANCES B.P 109 - Douala	23 400 000	

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ARMP
- Pdt/CIPM-SNI
- Chrono
- Archives..



Le Directeur Général Adjoint

Ambroise ONDOA ONAY